

Corrigé offert par SES réussite

Document à usage pédagogique – ne pas diffuser

Sujet

« À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que la protection sociale contribue à une couverture des risques fondée sur le principe de solidarité collective. »

Introduction

Les risques sociaux correspondent aux événements qui peuvent entraîner une baisse des revenus ou une augmentation des dépenses pour les individus, comme la maladie, le chômage, la vieillesse ou encore la pauvreté. La protection sociale désigne l'ensemble des mécanismes permettant de protéger les individus contre ces risques.

La protection sociale repose sur un principe de solidarité collective : les individus financent collectivement des prestations sociales afin d'aider les personnes confrontées à des difficultés. Cette solidarité peut prendre différentes formes, notamment l'assurance sociale et l'assistance.

Nous verrons donc que la protection sociale repose sur une logique d'assurance sociale puis sur une logique d'assistance et de solidarité.

La protection sociale repose sur une logique d'assurance sociale

Une partie de la protection sociale fonctionne selon une logique d'assurance sociale.

En effet, les individus cotisent lorsqu'ils travaillent afin d'être protégés contre certains risques sociaux comme la maladie, le chômage, la vieillesse ou les accidents du travail. Les prestations sociales sont donc financées par des cotisations sociales prélevées sur les salaires. Ce système repose sur une logique contributive : les individus bénéficient d'une protection parce qu'ils ont cotisé.

Par exemple, le document 1 explique que les prestations liées au chômage, à la maladie, à la vieillesse ou aux accidents du travail reposent sur une logique d'assurance sociale financée par des cotisations assises sur les salaires. Le document 2 montre également que les dépenses liées à la vieillesse représentent 12,9 % du PIB en 2016 tandis que celles liées à la maladie représentent 9,2 % du PIB. On peut calculer un écart de 3,7 points de PIB ($12,9 - 9,2 = 3,7$).

La protection sociale repose aussi sur une logique d'assistance et de solidarité

La protection sociale fonctionne également grâce à des mécanismes d'assistance et de solidarité.

En effet, certaines aides sont financées par l'impôt afin de protéger les individus les plus modestes, même lorsqu'ils n'ont pas suffisamment cotisé. L'objectif est de réduire les inégalités et de garantir une protection minimale à tous les individus. Certaines prestations relèvent aussi d'une logique universelle puisqu'elles sont accordées à tous sans condition de ressources.

Par exemple, le document 1 explique que le revenu de solidarité active (RSA) ou l'allocation adulte handicapé (AAH) reposent sur une logique d'assistance destinée à lutter contre la pauvreté. Le document précise également que certaines prestations familiales relèvent d'une logique de protection universelle puisqu'elles sont versées sans

condition de cotisations ni de ressources. Enfin, le document 2 montre que 1 % du PIB est consacré à la pauvreté-exclusion sociale en 2016.

Conclusion

La protection sociale contribue donc à une couverture des risques fondée sur la solidarité collective. Elle repose à la fois sur une logique d'assurance sociale financée par les cotisations et sur une logique d'assistance financée par l'impôt. Ces mécanismes permettent de protéger les individus contre les principaux risques sociaux.